

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2023

MB/VSH

L'an **deux mille vingt-trois**, le **trente janvier** à **dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOULAN, sous la présidence de **Monsieur André MIR**,

PRÉSENTS : MM. André MIR – Philippe AIZIER – Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Daniel GASPA - Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

ABSENTS (excusés) : Jacques SALAT (procuration à Philippe AIZIER) - Jacques ROCA

Le Conseil Municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance du 19 janvier 2023
- Autorise les dépenses avant le vote du budget primitif 2023 (modification de la délibération n° 2022-163)
- Adopte la répartition de la Taxe Montagne entre les communes d'Aulon Cadeilhan-Trachère Saint-Lary Soulan Vielle-Aure et Vignec au titre de la saison 2022-2023
- Décide de nommer le stade municipal : Stade Pierre BACQUÉ

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- L'avenir du Syndicat d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure lors du transfert de la compétence eau et assainissement en 2026
- Le programme contractuel de travaux qui pourrait évoluer dans le cadre du contrat de DSP de l'eau
- Le montant de l'annuité du SIVU AURE 2000 supportée par la Commune de Saint-Lary Soulan
- Le déroulement de la saison de sports d'hiver
- Les rencontres à venir avec VALVITAL pour la reprise de la gestion de SENSORIA à compter du 18 février 2023.

La séance est levée à 19h30

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR